



DÉLÉGATION DES ALPES-MARITIMES

<https://alpesmaritimes.secours-catholique.org>

L'Étape fraternelle, un accueil de jour agréé pour la domiciliation des jeunes à Nice

ACCOMPAGNEMENT

01/07/2022

Disposer d'une adresse fixe est indispensable pour recevoir son courrier, mais plus généralement pour exercer l'ensemble de ses droits civils, civiques et sociaux. C'est par exemple nécessaire pour ouvrir un compte bancaire, souscrire un abonnement téléphonique, ou encore s'inscrire sur les listes électorales. La domiciliation permet à toutes personnes sans domicile stable de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations.

Le Secours Catholique des Alpes-Maritimes est agréé pour assurer la domiciliation des personnes sans domicile fixe. Cette domiciliation est souvent la première étape d'un accompagnement sur le long terme. **En 2022, notre service de domiciliation du Secours Catholique de Nice a quitté l'accueil Le Tremplin situé rue Rouget de Lisle, pour s'installer dans le nouvel accueil de jour,**

entièrement rénové, au 23 rue Paganini. Il est ouvert aux jeunes de moins de 30 ans.

Plus spacieux et adapté, le nouvel espace permet d'accompagner les jeunes sur un même lieu pour le service de domiciliation et les services d'hygiène, de petits-déjeuners et d'accompagnement à l'accès aux droits (cours de français, ateliers culturels, etc.), en lien avec nos partenaires (La Cimade, COVIAM, le CCAS et les missions locales).

En 2022, nous avons constaté une forte augmentation du nombre de jeunes domiciliés de 22% par rapport à 2021 (384 en 2022 contre 314 en 2021).

Pour faire face à l'augmentation des demandes de domiciliation, l'enjeu principal a été de recruter des bénévoles.

Nous avons ainsi pu en 2022 élargir les créneaux d'ouverture.

Toutefois, nous veillons à garder un accueil et un accompagnement de qualité.

Le Secours Catholique se bat également pour que le droit à la domiciliation soit garanti dans tous les territoires, sans discrimination, et que les structures qui le mettent en œuvre bénéficient d'un financement à la hauteur des besoins.

Nous tenons à remercier la Région Sud qui a subventionné notre action de domiciliation en 2022.

Secours Catholique

<https://alpesmaritimes.secours-catholique.org/notre-actualite/letape-fraternelle-un-accueil-de-jour-agree-pour-la-domiciliation-des-jeunes-nice>